



IEPSCF-TOURNAI

53, rue Saint-Brice B-7500 TOURNAI
Tél. +32 69/22.48.41. - www.iepsc-f-tournai.be

Enseignement secondaire supérieur de transition

SECTION : SECOURISME



L'éducation, c'est passer

de la certitude ignorante

à l'incertitude réfléchie.



Patrick VANTOMME

 prof@lereservoir.eu

PLAN :

Module n° 0 : **PRESENTATION ET INTRODUCTION**

Module n° 1 : **RÈGLES FONDAMENTALES**

Module n° 2 : **ATTITUDES**

Module n° 3 : **BILAN**

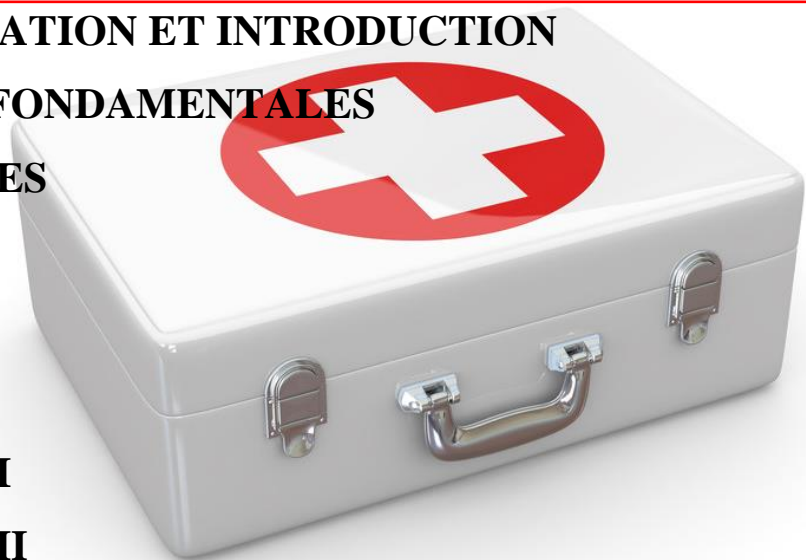
Module n° 4 : **APPEL**

Module n° 5 : **GESTES I**

Module n° 6 : **GESTES II**

Module n° 7 : **GESTES III**

Module n° 8 : **GESTES IV**



Module n° 0 : **PRESENTATION ET INTRODUCTION**

Cette formation vous est proposée par la *Promotion Sociale*¹ et elles vont bien ensemble. Avant de rentrer dans le vif du sujet, il est nécessaire de souligner des aspects essentiels au déroulement de ces modules de formation au secourisme.

Le Dossier Pédagogique² précise les finalités de cette UE. « Cette unité d'enseignement vise à permettre à toute personne :

- d'identifier son rôle dans la chaîne de secours en respectant les dimensions humaine, citoyenne et humanitaire des premiers secours et les valeurs y afférentes ;
- d'acquérir les connaissances techniques et les pratiques de base liées au secourisme, y compris celles liées à la réanimation cardio-pulmonaire et la défibrillation externe automatique. »

Ces deux objectifs de formation « collent » bien avec le métier d'aide-soignant(e), d'aide-familial(e), d'éducateur(rice) spécialisé(e) mais également de comptable, d'horticulteur, etc. Pour tous, c'est un petit plus sur votre CV, mais, en réalité, il s'agit d'un acte CITOYEN.

Il est prudent de rappeler certaines règles. Le ROI s'applique comme pour toute UE. Toutefois, compte tenu de la spécificité de celle-ci, votre présence et votre assiduité sont indispensables. Idéalement, vous participez à toutes les séances, soit six séances de quatre périodes chacune. Vous ne pourrez accéder à l'évaluation finale si vous avez manqué plus d'une séance. Vous devez donc être effectivement présents pendant les 20/24^{èmes} de cette UE.

La formation se déroule donc en six séances où nous étudierons théoriquement et pratiquement les différents modules. Le groupe n'excèdera pas 15 personnes afin que chacun puisse intervenir par des questions mais aussi par des gestes. Des démonstrations et mises en situation illustreront la matière. Il est recommandé de venir participer dans une tenue adaptée !

Concernant l'évaluation, elle vient clôturer la formation. Les date et heure de celle-ci, comme les modalités, sont communiquées lors de la première séance et restent consultables en ligne. L'évaluation de cette UE comprend plusieurs étapes ; chacune d'elles doit être réussie. Elle

¹ Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

² Consultable en ligne sur www.lereservoir.eu

comprend une vérification des connaissances sous la forme d'un QCM suivie de deux mises en situation.

Les acquis d'apprentissage sont : « face à une situation fictive d'accident et/ou de malaise d'une victime, quel que soit son âge,

1°- de réaliser un bilan global de la situation et de mettre en œuvre les règles essentielles d'intervention ;

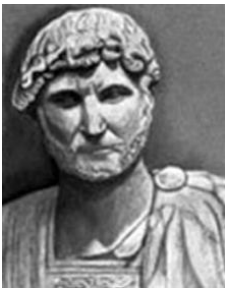
2°- d'effectuer la prise en charge de la victime dans le cadre du secourisme, selon les normes en vigueur :

- adopter des attitudes respectueuses et adaptées à la situation et à la victime,
- réaliser un bilan global de la victime, y compris des fonctions vitales,
- alerter les renforts adéquats,
- assurer le maintien des fonctions vitales en attendant les secours,
- prodiguer les premiers soins de base ;

3°- de réaliser une réanimation cardio-pulmonaire (RCP) avec utilisation d'un appareil de défibrillation externe automatisé (DEA) en ce compris l'appel au 112.

Il vous faut donc, au minimum réussir cela pour obtenir le titre de secouriste.

L'organisation, la dextérité, la cohérence de vos gestes, votre capacité de précision et d'intégration peuvent vous permettre d'élever votre réussite à l'aide d'un **degré de maîtrise**.



« *Si vis pacem, para bellum* » nous a écrit Publius Flavius Vegetius Renatus ;
ou en français « *Qui veut la paix prépare la guerre* » !

Cette phrase vaut pour une formation au secourisme. N'oubliez pas non plus que
« mieux vaut prévenir que guérir ». La prévention³, l'anticipation de certains
risques et donc de certains accidents, c'est aussi **CITOYEN** !

³ Certaines formations ont l'opportunité de se former à l'éducation à la santé.

Module n° 1 : **RÈGLES FONDAMENTALES**

Dans cette UE, nous découvrirons des notions de «secourisme» ou plus exactement de **PREMIERS SOINS**. Relevant presque⁴ du devoir civique, tout citoyen, du plus jeune au plus âgé, devrait être capable de porter ces premiers soins en attendant les secours et les soins professionnels. La loi belge⁵ nous y « invite » par cette phrase : « *Obligation, pour tout citoyen, de porter secours à toute personne en danger* ». Ce devoir est encore accru pour le personnel de santé (infirmières, aides-soignantes) mais aussi pour les personnels d'encadrement que sont les enseignants, les moniteurs de sports, les surveillants, les animateurs d'associations et de mouvements de jeunesse et les éducateurs. Ce texte est attaché au Code pénal, s'abstenir de porter secours est donc un délit. L'article 422^{bis} souligne que : « *sera puni d'un emprisonnement de huit jours à un an⁶ et d'une amende de cinquante à cinq cents euros⁷ ou d'une de ces peines seulement, celui qui s'abstient de venir en aide ou de procurer une aide à une personne exposée à un péril grave* »

Porter secours et assistance est donc **le PREMIER SOIN !**

Mais qu'est-ce que porter secours et assistance ? C'est ce « juste » comportement entre la non-assistance à personne en danger et l'exercice illégal de la médecine⁸ ; entre ne rien faire et mal faire ! Ainsi, il est essentiel de savoir ce que je peux faire et comment je peux le faire. En cas d'accident ou de malaise, la connaissance des gestes de premiers soins et la rapidité de leur mise en œuvre permettent l'efficacité de la chaîne des secours et des soins. Ces gestes ne veulent pas se substituer aux interventions des professionnels mais éviteront que l'état de la victime se détériore.

PRÉSERVER et PROTÉGER !

Protéger, c'est d'abord se protéger soi-même ! Protéger, c'est ensuite protéger la victime et ainsi éviter les complications. Protéger, c'est enfin protéger les tiers et ainsi éviter le sur-accident⁹ !

Préserver la vie, porter les premiers soins, ça s'apprend !

RÈGLES FONDAMENTALES

- **ATTITUDES** de premiers soins (⇒ module 2).
- **BILAN** de premiers soins (⇒ module 3).
- **APPEL** de premiers soins (⇒ module 4).
- **GESTES** de premiers soins (⇒ modules 5-6-7).

⁴ Certains pays ont été bien plus loin que nous en matière de législation et d'éducation aux premiers soins. En Belgique comme en France, nous sommes en-dessous de 10% de la population formée aux premiers secours !

⁵ La loi du 6 janvier 1961 (article 422 du Code pénal). La loi française est sensiblement la même sur ce point.

⁶ La peine est aggravée (deux ans) lorsque la personne exposée au péril est mineure d'âge.

⁷ A multiplier (actuellement) par 8 pour obtenir ces sommes.

⁸ Les deux sont encadrés par le Code Pénal et donc des délits exposant à des poursuites.

⁹ voire une catastrophe !